



# CONVOCAATION

## ASSEMBLEE GENERALE 2024

**DATE** : Mardi 27 février 2024 à 19h30

**LIEU** : Restaurant du Centre Sportif de Founex  
Route de Châtagneriaz, 1297 Founex VD  
Tél : 022 776.38.21  
GPS : 46°20'05.40"N 6°10'42.54"E  
(A 2 minutes de l'autoroute sortie Coppet)



**ELECTIONS** : Les 6 membres suivants du comité acceptent une réélection. Il s'agit de Didier CLERC /GE, Eric MAURON /VD, Pascal RODUIT /GE, Daniel STUCKI / GE, Philippe THEODOLOZ / VD, Gilles VALIQUER /GE.  
Frédéric MESOT /GE ne se représente pas. **Les membres qui désirent proposer leur candidature doivent faire parvenir celle-ci au comité avant le mardi 13 février 2024. Passé ce délai, toute candidature ne sera pas considérée.**

**PROPOSITIONS** : Toute proposition qu'un membre désirerait faire débattre par l'assemblée générale, en relation avec l'ordre du jour, doit la faire parvenir par écrit au comité avant le **mardi 13 février 2024**. Toutes les propositions, y compris pour le calendrier des activités 2024, seront les bienvenues, ceci pour le bien de votre club.

### ORDRE DU JOUR

- 1) Appel par liste de présence
- 2) Désignation des scrutateurs
- 3) Lecture du P.V. de l'A.G. 2023
- 4) Rapport du président
- 5) Rapports du trésorier
- 6) Rapports des vérificateurs aux comptes
- 7) Admissions - Démissions - Exclusions
- 8) Décharge de la gestion du comité et approbation des comptes 2023
- 9) Election de 7 membres au comité
- 10) Election du président et du vice-président
- 11) Election de 2 vérificateurs aux comptes et d'un suppléant
- 12) Fixation de la cotisation 2025 et présentation du budget 2024
- 13) Remise du challenge interne 2023, palmarès
- 14) Programme des activités 2024 - A voir sur [www.cmp-suisse.ch](http://www.cmp-suisse.ch)
- 15) Propositions du comité, individuelles et divers



**INFORMATION** : Possibilité de manger à l'issue de l'assemblée. **Délai d'inscription pour le repas : 13 février 2024** auprès de Gilles VALIQUER - 079 287.03.14 ou [g.val@bluewin.ch](mailto:g.val@bluewin.ch)

LE COMITE

NB : Les membres donateurs et les membres passifs ne bénéficient que d'une voix consultative